

GESTION IMMOBILIERE

Constitution du dossier propriétaire

Afin de mieux vous servir et de faciliter la constitution de votre dossier lors de notre prochaine rencontre, nous vous saurions gré de bien vouloir nous communiquer les informations suivantes :

- Carte d'identité de chacun des propriétaires
- Titre de propriété (état civil des propriétaires et désignation du bien à gérer)
- Taxe d'ordures ménagères incluse dans la taxe foncière
- Relevé d'identité bancaire
- Clés de votre bien et de ses annexes (cave, boîte aux lettres) et les codes
- Contrat(s) d'entretien(s) et garantie(s) en cours
- Assurance propriétaire non occupant
- Diagnostics

Pour les biens en copropriété :

- Dernière balance de charges annuelles envoyée par le syndic
- Dernier Procès-Verbal d'assemblée générale.

Si vous optez pour un régime fiscal spécifique (Scellier, Pinel ou autres), d'autres documents vous seront demandés afin de constituer un dossier fiscal de référence.